

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2020

Date de la convocation : 21/09/2020

Le vingt-cinq septembre deux mil vingt à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe HAMPIKIAN, Maire

Présents : M Philippe HAMPIKIAN, M Claude ACHARD, M Christophe MESMIN, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, Mme Stéphanie COLAS, Mme Sylvie FOUQUET

Absents excusés : Mme Lily MOLENKAMP, a donné pouvoir à Josy ACHARD ; M Olivier DESMAISON, a donné pouvoir à M Philippe HAMPIKIAN ; M Jean-Pierre LUÇON

A été nommé secrétaire : Mme Laetitia MAURI

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du dernier Conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 24 juillet 2020 est approuvé.

2020/37 décision modificative n°1, virement de crédits

M le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget primitif 2020 pour réaliser le paiement d'une facture.

Ce paiement concerne l'achat de panneaux supplémentaires dans le cadre du projet d'adressage qui a été réalisé sur la commune.

M le Maire propose d'effectuer la Décision Modificative au budget 2020 comme suit :

Diminution de crédits au compte 2315 : 500 euros / Augmentation de crédits au 2152 : 500 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la Décision Modificative ci-dessus

Vote

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

2020/38 classement – déclassement de voirie

M le Maire informe le Conseil municipal qu'un courrier avait été adressé à Monsieur le Président du Conseil départemental de la Corrèze faisant part du souhait de la commune de procéder à un échange de classement de deux voies. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, concernant cette demande, le Conseil départemental est favorable :

- au transfert dans le réseau routier départemental de la voie communale, de la rue Jean SEGUREL depuis l'intersection avec la rue Louis LATRADE ;

- au transfert dans le domaine public communal des portions des rues Louis LATRADE (depuis l'intersection avec la rue Jean SEGUREL), de la Vieille rue et de la rue Jacques RANOUX (jusqu'à l'intersection avec la RD 5).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- se prononce pour le déclassement de la voie communale, de la rue Jan SEGUREL depuis l'intersection avec la rue Louis LATRADE en vue de son classement par le Conseil départemental dans son domaine public départemental (RD51) ;

- donne son accord au classement et à l'incorporation dans le domaine public communal des portions de la RD51 de la rue Louis LATRADE (depuis l'intersection avec le rue Jean SEGUREL), de la Vieille rue et de la rue Jacques RANOUX (jusqu'à l'intersection avec la RD 5), après son déclassement par le Conseil départemental.

- mandate M le Maire pour mener à bien la procédure en liaison avec les services du Conseil départemental.

Vote

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

2020/39 demande de subvention, opération de rénovation des logements communaux

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation du logement de Madame FOUQUET (rénovation des fenêtres, volets, mise en conformité électrique) et dont le coût prévisionnel s'élève à 10 056.54 € HT soit 12 067.84 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'agglomération de Brive : le FST (Fonds de soutien territorial).

Vote

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 10 056.54 € HT, 12 067.84 € TTC

FST : 3016.96 €

Autofinancement communal : 7 039.58 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal

-L'autorisation de faire une demande de subvention auprès de la CABB ;

-Parallèlement à cette demande, de demander d'autres subventions qui pourrait concourir au financement de ce projet (Conseil Départemental, Région...). Il est précisé qu'il serait possible d'obtenir des aides supplémentaires au regard de l'amélioration énergétique de l'habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE le projet de rénovation des logements communaux

- AUTORISE M le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CABB

- AUTORISE M le Maire à déposer d'autres dossiers de demande de subvention pour la réalisation de ce projet

2020/40 location de la licence IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le gérant du restaurant « La veille école » disposait d'un contrat de location avec la commune pour pouvoir exploiter la licence IV communale. M le Maire informe le Conseil que, suite à la fermeture de ce restaurant, M WATTS, gérant du restaurant, ne souhaite plus louer cette licence.

Monsieur le Maire informe également le Conseil que la gérante de l'épicerie-bar de Saint-Robert, Mme MERIGOT a fait part de son intérêt pour louer la licence IV de la commune.

Il est proposé au Conseil de statuer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

⇒ D'établir un contrat de location gérance de la Licence IV à Mme MERIGOT, gérante du bistrot le Saint-Robert place de la Prévôté à Saint Robert, pour une durée d'un an par tacite reconduction. La location annuelle sera consentie à titre payant pour la somme de 500 €.

⇒ D'autoriser M le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette location.

Vote

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

2020/41 déménagement de l'agence postale communale

Monsieur le maire évoque au Conseil municipal un des projets prévus pour cette mandature : le déménagement de l'agence postale depuis son emplacement actuel à la mairie.

Ce déménagement permettrait de donner plus de visibilité à l'agence sur la place principale du village et favoriserait la mutualisation avec le secrétariat de la mairie afin d'offrir un service encore meilleur à la population.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

Le Conseil municipal accepte le projet de déménagement de l'agence postale communale.

Vote

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

2020/42 location d'un local

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de la nécessité de disposer d'un local complémentaire pour stocker du matériel communal, notamment les chars utilisés à l'occasion de la fête du village.

Il est rappelé que la commune est déjà locataire d'un local coûtant 200 euros par an.

Monsieur le maire informe que le propriétaire propose à la commune de louer la grange attenante à ce local en complément pour la somme de 200 euros par an. Le montant de la location totale s'élèverait donc à 400 euros par an à compter du 1er janvier 2021.

Vote

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition de location émise par M le Maire

- AUTORISE M le Maire à signer tous documents au sujet de cette location

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021

2020/43 sonorisation du village

Monsieur le maire informe le Conseil municipal de l'existence d'une pré-installation de sonorisation sur la place du village (haut-parleurs, câbles).

Il indique au Conseil que ce système avait été mis en place il y a quelques années par un habitant du village et qu'il faudrait le réviser ou le remplacer pour disposer d'une sonorisation de meilleure qualité.

Monsieur le maire demande au Conseil municipal la possibilité d'utiliser un montant maximum de 1000 euros pour la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- VALIDE le projet de M le Maire

- DIT que la somme allouée à cette réalisation ne pourra excéder 1000 euros

- ACCORDE à M le Maire le choix d'apprécier la solution la plus opportune pour la réalisation de ce projet.

Vote

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

2020/44 mise en place d'une œuvre dans la chapelle Verneuil

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'un artiste a réalisé une œuvre pour la commune de Saint-Robert. Cette œuvre est composée de carreaux de faïences. Il est précisé que cette œuvre a reçu un financement privé et qu'il en est fait don à la commune.

Monsieur le maire, après avoir exposé les photos de cette œuvre, demande l'autorisation de pouvoir exposer cette dernière dans l'ancienne chapelle de Saint-Robert, sur une plaque en bois qui sera accrochée au mur.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne son accord pour l'exposition de cette œuvre.

Vote

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

2020/45 installation d'une statue sur la place de la Prévôté

Monsieur le Maire présente au Conseil des photos d'une œuvre réalisée par un artiste de TEILLOTS. Il s'agit d'une statue métallique, de grande taille, qui reprend la couleur des bordures sur la nouvelle place.

Monsieur le Maire indique que cette œuvre pourrait être installée temporairement sur la place, et qu'elle serait tenue à l'aide d'un cube en béton.

Monsieur le maire, demande l'autorisation au Conseil de pouvoir installer cette statue, pour un budget maximum de 1000 euros.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- DONNE son accord pour l'exposition de cette œuvre

- ACCEPTE que le montant de dépense maximum de cette installation soit de 1000 euros.

Vote

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Enfouissement des réseaux communication et éclairage public – route de Louignac

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'enfouissement du réseau d'électricité, deux propositions ont été faites à la commune :

- La première est de refaire l'éclairage public de Louignac en installant un éclairage à LED pour un montant approximatif de 20.000€ dont 50% en reste à charge pour la commune. Il s'agirait d'une dépense de fonctionnement.

- La deuxième proposition est d'enfouir les réseaux de communication. Il s'agirait d'une dépenses d'investissement d'approximativement 40.000€ avec un reste à charge pour la commune de 20.000 euros.

Les deux opérations représentent donc reste à charge approximatif de 30.000 euros. Ces opérations se réaliseraient en 2021 et 2022 en accompagnement de l'enfouissement des réseaux électriques moyenne tension et basse tension sur le même axe, totalement pris en charge par le syndicat électrique.

Monsieur le Maire expose ces propositions au Conseil municipal pour avis. Le Conseil Municipal donne un avis favorable au financement du reste à charge de ces travaux dans le cadre des budgets 2021 et 2022 de la commune.

Points divers

Informations à propos du personnel communal

Monsieur le Maire indique qu'un agent technique a demandé une mise en disponibilité.

Une demande va être faite pour remplacer l'agent auprès du service de l'emploi temporaire du CDG 19.

Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de renouveler la commission de contrôle des listes électorales. Cette commission est constituée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué du tribunal désigné par le tribunal judiciaire. Chaque titulaire aura un suppléant. Est désigné :

Comme conseiller municipal titulaire : Jean-Pierre LUÇON / Comme conseiller municipal suppléant : Josy ACHARD

Des propositions ont été faites concernant le délégué de l'administration et le délégué du tribunal et transmises à la préfecture.

Dégustation BACO

En raison de la situation sanitaire actuelle la fête du BACO se déroulera dans des conditions différentes des années passées. Il s'agira d'une dégustation de BACO sur la place, un stand de vente de frotte à l'ail sera installé ainsi qu'un stand de crêpes.

Une déclaration préalable a été transmise à la préfecture. La tenue de cet événement sera conditionnée à la réponse apportée à ce dossier.

Marché de Noël

Mme ACHARD informe le Conseil qu'un marché de Noël pourrait avoir lieu le 20 décembre prochain. Plusieurs exposants sont intéressés par cet événement. La tenue de ce dernier dépendra de l'évolution des mesures sanitaires qui seront en vigueur.

Projet communication : présentation des artisans et commerçants

Mme COLAS présente au Conseil un projet pour présenter les artisans et commerçants de la commune. Il s'agit de la réalisation de portraits originaux. Ce projet pourrait être profitable au site internet de la mairie ainsi que pour plusieurs outils de communication. Mme COLAS présentera prochainement un nouveau projet avec devis (nombre d'artisans et commerçants à préciser pour évaluer le coût de cette opération de communication).